

**ORDRE DU JOUR DE LA COMMISSION DE CONCERTATION DU**  
**DAGORDE VAN DE OVERLEGCOMMISSIE VAN**  
**24/10/2019**

---

1. 09:00  
Dossier 17457 - Demande de Monsieur Lars MADSEN pour agrandir et transformer une maison unifamiliale, avenue Charles Dierickx 13.

Le dossier a été soumis à l'enquête publique du 26/09/2019 au 10/10/2019 pour les motifs suivants :

- dérogations aux art.4 (profondeur de la construction) et art.6 (toiture - hauteur) du titre I du RRU

- 
2. 09:30  
Dossier 17450 - Demande de Monsieur et Madame François & Stéphanie LECOMTE – VALERY pour agrandir et transformer une maison unifamiliale 4 façades (lucarne, isolation extérieure, réaménagement des combles et remplacement des châssis), rue Léon Vande Woesteyne 12.

Le dossier a été soumis à l'enquête publique du 26/09/2019 au 10/10/2019 pour les motifs suivants :

- dérogations aux art.3 (implantation de la construction - façade avant) et art.8 (hauteur - constructions isolées) du titre I du RRU

- 
3. 09:50  
Dossier 17250 - Demande de Madame Mathilde THEUWKENS pour mettre en conformité une maison unifamiliale, allée des Colzas 38.

Le dossier a été soumis à l'enquête publique du 26/09/2019 au 10/10/2019 pour les motifs suivants :

- dérogations aux art.4 (profondeur de la construction) et art.6 (toiture - hauteur) du titre I du RRU
- application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)

Le dossier est soumis à l'avis de la commission de concertation pour le motif suivant :

- application de l'art. 207 §1.4 du COBAT (monument ou ensemble antérieur à 1932 inscrit à titre transitoire à l'inventaire)

- 
4. 10:10  
Dossier 17309 - Demande de Monsieur Michel ARETS pour régulariser, suite à un P.V. d'infraction, la terrasse et la véranda d'une maison unifamiliale, rue de la Vignette 135.

Le dossier a été soumis à l'enquête publique du 26/09/2019 au 10/10/2019 pour les motifs suivants :

- dérogations aux art.4 (profondeur de la construction) et art.6 (toiture - hauteur) du titre I du RRU

5. 10:50  
Dossier 17320 - Demande de Monsieur et Mesdames Jérôme, Philippine et Clémence VANHEMELRIJCK pour démolir des boxes de garage, construire 3 maisons unifamiliales en intérieur d'îlot et un immeuble de 2 logements à front de rue et abattre 6 arbres, avenue Charles Schaller 10A.

Le dossier a été soumis à l'enquête publique du 26/09/2019 au 10/10/2019 pour les motifs suivants :

- dérogations aux art.5 (hauteur de la façade avant) et art.6 (toiture - hauteur) du titre I du RRU
- dérogation à l'article 9 du Règlement Communal sur les Bâtisses (conduits de cheminées)
- application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)
- application de la prescription particulière 2.5.2° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions)

- 
6. 14:15  
Dossier 17454 - Demande de Monsieur Marin BOUTE pour régulariser, suite à un P.V. d'infraction, la transformation d'une maison de commerce en maison unifamiliale, chaussée de Wavre 1985.

Le dossier a été soumis à l'enquête publique du 26/09/2019 au 10/10/2019 pour le motif suivant :

- dérogation à l'art.3 du titre I du RRU (implantation de la construction - façade avant)

- 
7. 14:55  
Dossier 17418 - Demande de Monsieur Sacha GUY pour régulariser, suite à un P.V. d'infraction, le duplex du rez-de-chaussée et sous-sol d'un immeuble de logements, boulevard du Triomphe 53.

Le dossier a été soumis à l'enquête publique du 26/09/2019 au 10/10/2019 pour le motif suivant :

- dérogation à la prescription III, 2) du plan particulier d'affectation du sol n° 6 (gabarit - implantation (gabarit des bâtiments))

- 
8. 15:15  
Dossier 16983 - Demande de Madame Chantal BACHY pour mettre en conformité la construction d'une piscine, d'un poulailler et d'une pergola, ainsi que la modification de la zone de recul et le remplacement des châssis d'une maison unifamiliale, avenue du Kouter 105.

Le dossier a été soumis à l'enquête publique du 26/09/2019 au 10/10/2019 pour les motifs suivants :

- dérogations aux articles 2 (abri de jardin), 3 (zone de recul et zone latérale non-aedificandi - jardinet), 4 (zone de recul et zone latérale non-aedificandi - clôtures et avant-corps) et 5 (terrains vagues et clôtures intérieures des propriétés - clôtures intérieures) du Règlement Communal sur les Bâtisses
- dérogations aux art.11 (aménagement de la zone de recul) et art.12 (aménagement des zones de cours et jardins) du titre I du RRU
- application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)

